

PROCESSUS CANDIDAT BREVET / EXCELLERATE 2025-2028

Groupe de travail Candidat Brevet/Excellerate :

- Responsable du groupe et liaison avec le JDWG : Brady Spencer, brady.l.spencer@gmail.com
- Membres : Catherine Donovan-Lirette, Crystal Gilhooly, Toni Hansen, Carolyn Irwin, Ivy Lu, et Christopher Scott

CALENDRIER

Excellerate	Candidat Brevet
15 janvier 2026- Dépôt de candidature 15 janvier 2026- 15 juin 2026 - Introduction au jugement Excellerate	15 janvier 2026- Expression d'intérêt 15 juin 2026 - Date limite de candidature pour l'Année d'Acquisition
15 juin 2026 - June 15, 2027 – Année d'acquisition 1er mai 2027 - Date limite d'inscription à l'examen d'entrée pour l'Année d'Évaluation Mai/juin 2027 (possiblement aux Championnats canadiens 2027) - Examen d'entrée pour l'Année d'Évaluation 15 septembre 2027 - Date limite d'inscription à l'Année d'Évaluation 15 septembre 2027 - Juin 2028 - Année d'Évaluation Mai/juin 2028 (possiblement aux Championnats canadiens 2028) - Évaluation finale (Examen et entrevue) Début 2029 - Période anticipée pour Cours internationaux FIG Automne 2029 – Période anticipée pour l'examen en ligne FIG	

GENERAL INFORMATION

Excellerate	Candidat Brevet
- Le programme Excellerate permet aux anciens membres de l'Équipe nationale senior canadienne de devenir juges FIG et de représenter autrement le Canada. - Les <u>anciens athlètes membres de l'Équipe nationale senior canadienne</u> correspondant au profil Excellerate peuvent postuler pour devenir juges Brevet en suivant la procédure décrite.	- Les <u>juges nationaux HP</u> souhaitant accéder au système de juges Brevet peuvent également postuler en suivant la procédure décrite. - Les <u>juges Brevet étrangers</u> peuvent postuler au programme Candidat Brevet (participation à l'Année d'Acquisition facultative, début obligatoire à l'examen d'entrée).
- Le JDWG et la Directrice du programme féminin fixeront le nombre maximal de candidats pouvant être invités au cours international FIG pour le 17e cycle, selon les besoins du programme GAF, de l'équipe nationale et les règles FIG. - Les candidats Brevet et Excellerate sont invités à assister aux réunions du Conseil des juges Brevet (BJC) comme <u>observateurs silencieux</u>. Par courtoisie, ils doivent <u>soumettre au préalable une demande</u> au président du Conseil au moins deux semaines avant la réunion.	
EXIGENCES POUR OBTENIR UN BREVET a) Être admissible au cours international FIG et avoir réussi le processus de qualification Candidat Brevet / Excellerate. b) Être citoyen canadien au moment de l'inscription au cours international FIG. c) Assister au cours international FIG et satisfaire aux exigences FIG.	

PÉRIODE D'ACQUISITION

Excellerate 15 janvier - 15 juin 2026 : Introduction au jugement 15 juin 2026 - 15 juin 2027 : Année d'Acquisition.	Candidat Brevet 15 juin 2026 - 15 juin 2027 : Année d'Acquisition.
<u>1.0 Admissibilité</u> a) Athlète ayant été membre de l'Équipe nationale senior canadienne dans les 6 dernières années (2020-2026) ou sur considération spéciale. b) Les candidats nés en 2001 ou plus tard sont admissibles au parcours olympique de la jeunesse via le programme Excellerate. Le deuxième objectif du programme Excellerate est de d'avoir un juge Brevet canadien aux Jeux olympiques de la jeunesse (âge limite de 35 ans, Catégorie 2 minimum). Par conséquent, pour être admissible, le juge doit être à son deuxième cycle pour les Jeux olympiques de la jeunesse. c) S'inscrire comme juge auprès de leur OSP et maintenir une inscription active et en règle. d) Soumettre le formulaire officiel de candidature avant le 15 janvier 2026.	<u>2.0 Admissibilité</u> a) Être juge national depuis au moins trois ans avant de soumettre sa candidature. b) Avoir complété une année réussie en 2025-2026 comme juge national niveau 10-2. c) Être reconnu comme juge actif par son OSP, et conserver ce statut pendant tout le processus. d) Avoir jugé aux Championnats Canadiens ou s'engager à le faire en 2026. e) Obtenir le soutien de leur Juge en chef provincial et d'un représentant du OSP. f) Soumettre le formulaire officiel de candidature avant le 15 juin 2026.
<u>3.0 DÉBUT DU PROCESSUS – INTRODUCTION AU JUGEMENT ET ANNÉE D'ACQUISITION</u> a) Début du processus à la réception du formulaire de candidature au bureau national (date limite : 15 janvier 2026). b) Le candidat doit indiquer sa compréhension et son engagement envers les exigences listées dans le Guide des juges Brevet s'il réussit les exigences d'admission au Système canadien pour les juges brevet. Le candidat doit indiquer ses objectifs personnels dans le cadre de la demande. c) Le groupe de travail reçoit toutes les candidatures, vérifie si les exigences sont remplies, et confirme les candidats potentiels. Le JDWG ratifie la liste des candidats acceptés pour l'année d'introduction au jugement Excellerate et à l'Année d'Acquisition.	<u>4.0 DÉBUT DU PROCESSUS – ANNÉE D'ACQUISITION</u> a) Année d'Acquisition : Début à la réception du formulaire de candidature au bureau national (date limite : 15 juin 2026). b) Le candidat doit indiquer sa compréhension et son engagement envers les exigences listées dans le Guide des juges Brevet s'il réussit les exigences d'admission au Système canadien de jugement des brevets. Le candidat doit indiquer ses objectifs personnels dans le cadre de la demande. c) Le groupe de travail reçoit toutes les candidatures, vérifie si les exigences sont remplies, et confirme les candidats potentiels. Le JDWG ratifie la liste des candidats acceptés à l'Année d'Acquisition.

5.0 EXIGENCES – ANNÉE D'INTRODUCTION AU JUGEMENT EXCELLERATE

(15 janvier 2026 - 15 juin 2026)

- a) Doit maintenir son statut de juge actif auprès de son OSP de façon continue à partir de l'acceptation de sa candidature.
- b) Participer au programme « apprendre à juger » et s'engager activement dans les séances d'apprentissage avec les facilitateurs et les autres candidats Excelerate.
- c) Peut demander de faire du jugement en observation (shadow judging) à Élite Canada 2026 et/ou aux Championnats canadiens 2026.

7.0 EXIGENCES – ANNÉE D'ACQUISITION

(15 juin 2026 - 15 juin 2027)

- a) Doit maintenir son statut de juge actif auprès de son OSP de façon continue à partir de l'acceptation de sa candidature.
- b) Doit satisfaire aux exigences du parcours Brevet :
 - i) Juger un minimum de 20 routines FIG (peut être sur vidéo ou en personne, en jugement en observation) avec un juge Brevet canadien et ;
 - ii) Compléter un minimum de 10 heures en gymnase avec des athlètes travaillant selon le code de points FIG, sans obligation d'être avec un mentor, **ou** :
 - iii) Deux (2) parmi la liste suivante :
 - 1) Avoir participé à 3 webinaires supplémentaires pour les candidats Brevet/Excelerate
 - 2) Avoir fait du jugement en observation (shadow judging) lors d'au moins 2 sessions HP/FIG à **EC 2027 ou CC 2027**
 - 3) Avoir jugé tous les exemples du CT disponibles sur STS à tous les agrès.
 - 4) Avoir observé l'entraînement HP/FIG à **EC 2027 ou CC 2027**
 - 5) Avoir complété une évaluation HP/FIG (5 routines par agrès) avec un juge Brevet
- c) Si le cours national est basé sur le Code de pointage de la FIG, réussir le cours national GymCan 2026 avec une présence de 100 % et compléter l'examen en auto-apprentissage.
- d) Participer à un minimum de 3 webinaires et séances d'apprentissage BC au cours de l'année.

6.0 EXIGENCES – ANNÉE D'ACQUISITION

(15 juin 2026 - 15 juin 2027)

- b) Doit maintenir son statut de juge actif avec son OSP de façon continue à partir de l'acceptation de sa candidature.
- c) Doit satisfaire aux exigences de maintien pour les juges nationaux niveau 10-1, incluant les exigences supplémentaires du parcours Brevet :
 - i) Juger un minimum de 20 routines FIG (peut être sur vidéo ou en personne, en jugement en observation) avec un juge Brevet canadien et ;
 - ii) Compléter un minimum de 10 heures en gymnase avec des athlètes travaillant selon le code de points FIG, sans obligation d'être avec un mentor, **ou** :
 - iii) Deux (2) parmi la liste suivante :
 - 1) Avoir participé à 3 webinaires supplémentaires pour les candidats Brevet/Excelerate.
 - 2) Avoir fait du jugement en observation (shadow judging) lors d'au moins 2 sessions HP/FIG à **EC 2027 ou CC 2027**
 - 3) Avoir jugé tous les exemples du CT disponibles sur STS à tous les agrès.
 - 4) Avoir observé l'entraînement HP/FIG à **EC 2027 ou CC 2027**.
 - 5) Avoir complété une évaluation HP/FIG (5 routines par agrès) avec un juge Brevet.
- d) Doit réussir le cours national GymCan 2026 avec une présence de 100 % et une note de passage permettant d'obtenir le niveau national 10-1 à l'examen.
- e) Participer à un minimum de 3 webinaires et séances d'apprentissage BC au cours de l'année.
- f) Peut demander de faire du jugement en observation lors d'un événement international pendant l'Année d'Évaluation à Gymnix 2027
- g) Peut demander à effectuer du jugement en observation aux Championnats canadiens 2026, à Élite Canada 2027 ou aux Championnats canadiens 2027

e) Peut demander de faire du jugement en observation lors d'un événement international pendant l'Année d'Évaluation à Gymnix 2027. f) Peut demander à effectuer du jugement en observation à Élite Canada 2027 et/ou aux Championnats canadiens 2027	
Le BCEWG supervisera la réalisation des exigences à remplir par les candidats. Les questions concernant les exigences ou le processus doivent être adressées au responsable du Groupe de travail pour les Candidats Brevets et Excellerate. Note : <i>Tous les juges qui participent pendant l'Année d'Acquisition ne choisiront pas nécessairement de passer l'examen d'entrée BC.</i>	

ANNÉE D'ÉVALUATION 2027 – 2028

Excellerate	Candidat Brevet
<u>8.0 EXAMEN D'ENTRÉE POUR L'ANNÉE D'ÉVALUATION</u>	
a) Doit s'inscrire à l'examen d'entrée pour les Candidats Brevet et payer les frais d'inscription de 50 \$ avant le 1er mai 2027. b) Doit avoir complété avec succès toutes les exigences Candidat Brevet/Excellerate prévues dans l'Année d'Acquisition (sauf s'il s'agit d'un Brevet étranger). c) Doit réussir l'examen d'entrée Candidat Brevet (examen théorique et pratique à livre fermé). Le seuil de réussite est de 85 %, avec la théorie comptant pour 30 % et la pratique pour 70 %, et aucun composant (Note total de théorie, total Note D, et total Note E) ne doit être inférieur à 75 %. d) Tout candidat qui ne peut pas participer à l'examen d'entrée en raison d'une maladie ou de circonstances imprévues doit en informer le responsable du groupe de travail par écrit avant le début de l'examen. e) Un candidat qui ne peut pas participer au processus d'examen d'entrée en raison d'une maladie ou de circonstances imprévues sera autorisé à passer l'examen d'entrée à une date déterminée d'un commun accord entre les deux parties. L'examen d'entrée doit être complété dans un délai raisonnable suivant la date initiale, afin que les résultats complets puissent être communiqués à tous les candidats. f) Le BCEWG soumettra les résultats au JDWG et à la Directrice du programme féminin pour la décision finale d'acceptation dans l'Année d'Évaluation. Les résultats finaux seront communiqués aux candidats une fois ratifiés. Les candidats retenus seront invités à s'inscrire à l'Année d'Évaluation.	
<u>9.0 ADMISSIBILITÉ – EXIGENCES POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE POUR L'ANNÉE D'ÉVALUATION</u>	
a) Doit avoir complété avec succès toutes les exigences Candidat Brevet/Excellerate de l'Année d'Acquisition (sauf s'il s'agit d'un Brevet étranger). b) Doit avoir réussi l'examen d'entrée pour l'Année d'Évaluation et avoir été invité par le JDWG à s'inscrire à l'Année d'Évaluation.	
<u>10.0 DÉBUT DU PROCESSUS – ANNÉE D'ÉVALUATION</u>	
a) Tous les juges admissibles doivent s'inscrire à l'Année d'Évaluation avant le 15 septembre 2027. L'inscription doit inclure le soutien du OSP et du Juge en chef provincial (ou son représentant si le candidat est lui-même juge en chef PT). b) Doit payer les frais d'inscription de 150,00 \$ à Gymnastique Canada. c) L'inscription à l'Année d'Évaluation exige que le candidat indique sa compréhension et sa volonté de s'engager au niveau requis pour un juge Brevet, tel que décrit dans le Guide des juges Brevet (actuellement en révision), s'il satisfait aux exigences d'admission au système canadien des juges Brevet. Le candidat doit indiquer ses objectifs personnels dans la demande. Un plan d'amélioration peut être exigé lors de l'inscription si cela a été demandé par le JDWG et le BCEWG à la suite de l'examen d'entrée. d) Le Groupe de travail Candidat Brevet/ Excellerate (BCEWG) recevra toutes les inscriptions pour l'Année d'Évaluation, confirmera que toutes les exigences ont été remplies et confirmera les candidats potentiels pour l'acceptation dans l'Année d'Évaluation. Le JDWG ratifiera la liste finale des candidats acceptés à l'Année d'Évaluation. e) Le BCEWG administrera le processus de l'Année d'Évaluation et supervisera la réalisation de toutes les exigences à remplir par les candidats.	

- f) Les questions concernant les exigences ou le processus doivent être adressées au responsable du Groupe de travail Candidat Brevet Excellerate.

11.0 EXIGENCES – ANNÉE D'ÉVALUATION

- a) Doit maintenir son statut de juge actif auprès du OSP, de façon continue à partir de l'acceptation de sa candidature, et répondre aux exigences de son niveau actuel dans sa province.

Excellerate	Candidat Brevet
b) Les candidats Excellerate doivent satisfaire aux exigences de maintien du parcours Brevet : - Juger un minimum de 20 routines FIG (peut être sur vidéo ou sur un panel) avec un mentor. - Compléter un minimum de 10 heures en gymnase avec des athlètes travaillant selon le code de points FIG, sans obligation d'être avec un mentor, ou : - Deux (2) parmi les suivants - Participer à 3 webinaires supplémentaires pour les candidats Brevet/Excellerate. - Jugement en observation lors d'au moins 2 sessions HP/FIG à EC 2028 ou CC 2028. - Avoir jugé tous les exemples du CT disponibles sur STS à tous les agrès. - Observer l'entraînement HP/FIG à EC 2028 ou CC 2028. - Compléter une évaluation HP/FIG (5 routines par agrès) avec un juge Brevet.	b) Les candidats Brevet doivent satisfaire aux exigences de maintien pour les juges nationaux niveau 10-1, incluant les exigences supplémentaires du parcours Brevet : - Juger un minimum de 20 routines FIG (peut être sur vidéo ou sur un panel) avec un mentor. - Compléter un minimum de 10 heures en gymnase avec des athlètes travaillant selon le code de points FIG, sans obligation d'être avec un mentor, ou : - Deux (2) parmi les suivants : - Participer à 3 webinaires supplémentaires pour les candidats Brevet/Excellerate. - Jugement en observation lors d'au moins 2 sessions HP/FIG à EC 2028 ou CC 2028. - Avoir jugé tous les exemples du CT disponibles sur STS à tous les agrès. - Observer l'entraînement HP/FIG à EC 2028 ou CC 2028. - Compléter une évaluation HP/FIG (5 routines par agrès) avec un juge Brevet.

- c) Participer à la séance de préparation à l'évaluation à l'automne 2027
- d) Le JDWG nommera un groupe de juges Brevet pour agir comme mentors auprès des candidats Brevet. Les mentors ne seront pas membres du BCEWG ou du JDWG. Chaque candidat se verra attribuer un mentor et devra travailler avec son mentor selon l'affectation du BCEWG à partir du groupe de mentors sélectionné par le JDWG. Le rôle du mentor est de rencontrer le candidat Brevet pour :
- Offrir des opportunités de pratique du jugement.
 - Identifier les domaines où le candidat souhaite ou a besoin d'amélioration.
 - Identifier les étapes pour répondre à ces besoins.
 - Suivre les progrès.
 - Fournir un aperçu du système des juges Brevet.
 - Offrir des retours au juge.

Les candidats doivent compléter un minimum de 20 heures de mentorat sous la supervision du mentor assigné, avant le 31 mai 2028. Les heures de mentorat peuvent inclure :

- Étude vidéo virtuelle ou en personne.
- Visite de club, camp d'entraînement ou entraînement sur podium.
- Jugement sur un panel HP/FIG ensemble (ou lors des sessions de jugement en observation avec CB)

- Soutien et conseils sur le programme Candidat Brevet.
- Préparation à l'entrevue.
- et éventuellement d'autres activités approuvées par le BCEWG.

Une description des autres activités à compter pour les heures de mentorat doit être envoyée au responsable du BCEWG, Brady Spencer, au plus tard le 15 mai 2028 pour approbation.

- e) Doit effectuer du jugement en observation lors de trois compétitions, minimum trois sessions à chaque compétition sous les règles FIG, comme suit :
- Une compétition internationale (Gymnix 2027 ou 2028)
 - Les juges soumettent une demande (formulaire) au JDWG au moins quatre semaines avant la compétition et reçoivent l'approbation du JDWG pour y assister. Les candidats fourniront leur disponibilité à la compétition de la même manière et selon les mêmes délais que les juges Brevet canadiens.
 - Les candidats Brevet sont fortement encouragés à assister à l'entraînement sur podium.
 - Les candidats Brevet doivent assister à toutes les réunions de juges en tant qu'observateurs silencieux.
 - Les directives sur le placement des juges et l'uniforme seront communiquées avant l'événement, conformément aux règles FIG. Un tirage au sort sera effectué pour l'assignation des candidats Brevet. Les candidats Brevet doivent compléter leur rapport et le soumettre au responsable du BCEWG dans les 5 jours ouvrables suivant la fin de la compétition.
 - Deux des compétitions nationales suivantes :
 - 1) Elite Canada 2027
 - 2) Championnats canadiens 2027
 - 3) Elite Canada 2028
 - 4) Championnats canadiens 2028
 - Ces compétitions peuvent également servir à satisfaire aux exigences de maintien du niveau national 10-1.
 - Les juges Candidat Brevet doivent soumettre leur demande de jugement en observation et leur disponibilité aux compétitions de la même manière que les juges Brevet canadiens et les Brevets étrangers, et dans les mêmes délais.
- f) Doit réussir l'évaluation pratique de Candidat Brevet à Élite Canada 2028 et obtenir une note d'au moins 80 %.
- Tout candidat qui ne peut pas assister à Élite Canada 2028 en raison d'une maladie ou de circonstances imprévues doit en informer le président du groupe de travail par écrit avant le début de l'entraînement sur podium pour la compétition. Si un candidat ne peut pas être évalué à Élite Canada 2028, une compétition alternative sera désignée, possiblement aux Championnats canadiens 2028.
 - Le formulaire d'évaluation et tous les documents associés seront envoyés aux candidats avant l'évaluation. Les évaluations auront lieu aux barres, à la poutre et au sol. Les assignations aux différents agrès seront faites de façon aléatoire pour chaque candidat sur place. Une seule évaluation sera autorisée (pas de reprise).

Note : Pour être accepté à l'évaluation finale, toutes les exigences ci-dessus doivent être remplies au plus tard à la conclusion des Championnats canadiens 2028.

- g) Entrevue – Doit réussir une entrevue avec une note minimale de 75 %. Toutes les entrevues seront organisées à la fin du printemps 2028. (Potentiellement aux Championnats canadiens 2028).

h) Évaluation finale – Doit réussir un examen théorique et pratique à livre fermé lors d’une session centralisée. (Potentiellement aux Championnats canadiens 2028)

- Pour participer à l’évaluation finale, toutes les autres exigences doivent être remplies au plus tard à la conclusion des Championnats canadiens 2028.
- Doit réussir l’examen final du Candidat Brevet (examen théorique et pratique à livre fermé) selon les critères suivants :
 - Note globale 90%, avec la théorie comptant pour 30 % et la pratique pour 70 %,
 - Aucune composante (note totale pour la théorie, total note D, et total note E) ne doit être inférieure à 80 %
- L’examen pratique comprendra une évaluation de la note D et de la note E à chaque agrès, structurée de manière similaire à l’examen international FIG le plus récent et basée sur toute information supplémentaire de la FIG disponible à ce moment-là (le format exact sera communiqué aux candidats avant l’évaluation finale).
- Un exercice d’échauffement à chaque agrès (D et E) sera proposé. La partie pratique comprendra une évaluation sur l’exactitude de la note D (incluant VD, EC et VL aux BA, PO et SOL), ainsi que le total des déductions E à tous les agrès, y compris l’artistique et la composition, l’exécution et les déductions spécifiques à chaque agrès. Tout candidat qui ne peut pas participer à l’évaluation finale en raison d’une maladie ou de circonstances imprévues doit en informer le président du groupe de travail par écrit avant le début de l’examen.
- Un candidat qui ne peut pas participer au processus d’évaluation finale en raison d’une maladie ou de circonstances imprévues sera autorisé à passer l’examen final ou à compléter l’évaluation finale à une date déterminée d’un commun accord entre les deux parties. L’évaluation finale doit être complétée dans un délai raisonnable suivant la date initiale, afin que les résultats puissent être communiqués et que l’inscription au cours FIG puisse être effectuée dans les délais requis
- Les reprises d’examens ne seront pas permises.

CALCUL DE LA NOTE FINAL ET SÉLECTION DES CANDIDATS

12.0 NOTES FINALES

- Les notes finales des candidats dans le processus de Candidat Brevet seront calculées selon la formule suivante :
 - 25 % Note de l'évaluation
 - 10 % Note de l'entrevue
 - 65 % Note de l'évaluation finale
- Les cas particuliers seront soumis au JDWG et à la Directrice du programme féminin.
- Le non-respect de la procédure correcte et/ou le non-respect des délais entraînera une déduction de 1,0 % de la note finale du candidat, à chaque fois. Un exemple de non-respect de la procédure correcte pourrait être de ne pas demander l'autorisation d'assister à une réunion du BJC dans les délais impartis.

13.0 DÉCISION FINALE CONCERNANT LES CANDIDATS RETENUS

- Le BCEWG transmettra les résultats du processus complété (évaluation, entrevue et évaluation finale) ainsi que ses recommandations au JDWG et à la Directrice du programme féminin sous une forme anonyme, afin qu'ils puissent prendre la décision concernant l'identification et la sélection des candidats.
- Le JDWG et la directrice du programme féminin fixeront le nombre maximal de candidats pouvant être invités à obtenir la certification de juge Brevet pour le 17e cycle, en fonction des besoins du programme GAF, de l'équipe nationale et des règles et restrictions de la FIG.
- La FIG impose une limite au nombre de juges par pays autorisés à assister aux cours/examens en ligne. Une fois le quota canadien confirmé, le JDWG et la directrice du programme féminin complèteront la liste des priorités générales de tous les juges canadiens admissibles à suivre le cours international du FIG selon leurs noms. Cette liste de classement comprend les juges Brevet actuels, les candidats Brevet et les candidats Excellerate.
- Le placement des candidats Brevet des candidats Excellerate retenus sur la liste des priorités canadiennes sera effectué en tenant compte des résultats de tous les éléments de l'évaluation présentés par le BCEWG. Le placement des candidats Brevet et Excellerate sur la liste de priorité ne reflètera pas nécessairement les notes finales combinées (25% évaluation, 10% en entrevue, 65% évaluation finale) dans le processus.
- GymCan est responsable de l'inscription des juges nommés selon la liste prioritaire de tous les juges admissibles. Pour participer au cours international FIG pour le 17e cycle, tous les candidats doivent être nommés par le JDWG et respecter toutes les règles établies par la FIG.

CLARIFICATION / DEMANDE DE RÉEXAMEN DE DÉCISION

Si le candidat n'est pas jugé prêt à entrer dans le système canadien des juges Brevet, il peut :

- Demander des clarifications au JDWG, incluant la justification, dans les 48 heures suivant la notification;
- En cas d'appel, se référer à la politique d'appel de GymCan <https://gymcan.org/policy/appeal-policy/>

Formulaire de candidature – Introduction au jugement Excellerate et Année d’Acquisition
Date limite – 15 janvier 2026

Exigences :

- a) Doit avoir été athlète ayant été membre de l'Équipe nationale senior canadienne dans les 6 dernières années (2020-2026) ou sur considération spéciale.
- b) Les candidats nés en 2001 ou plus tard sont admissibles au parcours olympique de la jeunesse via le programme Excellerate. Le deuxième objectif du programme Excellerate est de d'avoir un juge Brevet canadien aux Jeux olympiques de la jeunesse (âge limite de 35 ans, Catégorie 2 minimum). Par conséquent, pour être admissible, le juge doit être à son deuxième cycle pour les Jeux olympiques de la jeunesse.
- c) Doit s'inscrire comme juge auprès de son OSP et maintenir une inscription active et en règle tout au long du processus.
- d) Doit obtenir le soutien du Juge en chef PT et d'un représentant de son OSP indiquant, en principe, leur appui à l'intention du candidat de devenir juge Brevet.
- e) Doit soumettre le formulaire officiel de candidature complété au plus tard le 15 janvier 2026.

Nom :	Date de naissance :
Courriel :	Téléphone cellulaire :
Province:	Juge en chef PT
Veuillez décrire votre implication avec l'Équipe nationale senior canadienne et vos années comme membre de l'équipe nationale :	
Veuillez décrire votre implication actuelle avec l'Équipe nationale senior canadienne et vos années comme membre de l'équipe nationale :	

En signant ce formulaire, je, _____ (candidat), certifie que les informations ci-dessus sont exactes et je postule au programme Candidat Brevet/Excellerate.

☐ J'ai joint la lettre d'intérêt à ma candidature

Signature du candidat

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (Juge en chef PT ou son représentant si le candidat est le Juge en chef PT), certifie que les informations ci-dessus sont exactes, que le candidat est membre en règle et confirme que notre province s'engage à soutenir ce candidat pour répondre aux exigences du programme Candidat Brevet/Excellerate et soutient son intention d'accéder au niveau Brevet.

Juge en chef PT

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (représentant OSP),

Oui Non

- ☐ ☐ certifie que les informations ci-dessus sont exactes et que le candidat est membre en règle ;
☐ ☐ confirme que notre province soutient l'intention de ce juge d'accéder au niveau Brevet ;

☐ ☐ s'engage à soutenir financièrement ce candidat pour répondre aux exigences du programme.*

** L'engagement financier du OSP peut inclure les frais de déplacement pour assister aux compétitions et examens requis. Les montants finaux doivent être discutés entre les parties.*

Signature du représentant OSP

Date

Date limite de candidature – 15 janvier 2026

Veuillez envoyer le formulaire de candidature complété par courriel à Jenny Trew au bureau de GymCan wag@gymcan.org et à Brady Spencer, responsable BCEWG, à brady.l.spencer@gmail.com

Déclaration d'intérêt – Candidat Brevet – Juges nationaux actuels
Date limite – 15 janvier 2026

Exigences pour postuler au processus de Candidat Brevet :

- a) Doit avoir été juge de niveau national pendant au moins trois ans avant sa candidature.
- b) Doit avoir complété une année réussie lors de la saison 2025-2026 en tant que juge national niveau 10-2 minimum
- c) Être reconnu comme juge actif par son OSP, et conserver ce statut pendant tout le processus.
- d) Doit avoir jugé aux Championnats canadiens ou s'engager à le faire aux Championnats canadiens 2026.
- e) Doit obtenir le soutien du Juge en chef PT et d'un représentant de son OSP indiquant, en principe, leur appui à l'intention du candidat de postuler/accéder au niveau Brevet
- f) Doit soumettre le formulaire officiel de candidature complété au plus tard le 15 juin 2026

Nom :	Province :
Courriel :	Téléphone cellulaire :
Niveau de juge Saison 2024-2025	Juge en chef PT :

En signant ce formulaire, je, _____ (candidat), atteste répondre aux exigences minimales pour postuler au processus de Candidat Brevet et souhaite poser ma candidature pour l'année d'acquisition du processus de Candidat Brevet 2025-2028.

Signature du juge national

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (Juge en chef PT ou son représentant si le candidat est Juge en chef PT), certifie que les informations ci-dessus sont exactes, que le candidat est membre en règle et confirme que notre province s'engage à soutenir la candidature de ce candidat pour l'Année d'Acquisition du processus de Candidat Brevet et soutient son intention d'accéder au niveau Brevet.

Juge en chef PT

Date

Date limite de candidature – 15 janvier 2026

Veuillez envoyer le formulaire de candidature complété par courriel à Jenny Trew au bureau de GymCan wag@gymcan.org et à Brady Spencer, responsable BCEWG, à brady.l.spencer@gmail.com

Formulaire de candidature – Année d'Acquisition Candidat Brevet

Date limite – 15 juin 2026

Exigences :

- a) Doit avoir été juge national pendant au moins trois ans avant sa candidature.
- b) Doit avoir complété une année réussie lors de la saison 2025-2026 en tant que juge national 10-2 minimum.
- c) Doit être reconnu comme juge actif par son OSP, et conserver ce statut pendant tout le processus.
- d) Doit avoir jugé lors des Championnats canadiens ou s'engager à le faire aux Championnats canadiens 2026.
- e) Doit obtenir le soutien du Juge en chef PT et d'un représentant de son OSP indiquant, en principe, leur appui à l'intention du candidat de postuler/accéder au niveau Brevet
- f) Doit soumettre le formulaire officiel de candidature complété au plus tard le 15 juin 2026

Nom :	Province :
Courriel :	Téléphone cellulaire :
Niveau de juge Saison 2025-2026	Juge en chef PT :
	Avoir complété une année réussie en 2025-2026
	Avoir jugé lors des Championnats canadiens (veuillez indiquer l'année : _____)
	Avoir détenu un statut actif de juge auprès du OSP en tant que juge national pendant au moins trois ans avant la candidature (années non consécutives)

En signant ce formulaire, je, _____ (candidat), certifie que les informations ci-dessus sont exactes, je m'engage à compléter le cours national GymCan 2026 et à postuler au programme Candidat Brevet/Excellerate.

☐ J'ai joint la lettre d'intérêt à ma candidature

Signature du candidat

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (Juge en chef PT ou son représentant si le candidat est le Juge en chef PT), certifie que les informations ci-dessus sont exactes, que le candidat est membre en règle et confirme que notre province s'engage à soutenir ce candidat pour répondre aux exigences du programme Candidat Brevet/Excellerate et soutient son intention d'accéder au niveau Brevet.

Juge en chef PT

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (représentant OSP),

Oui Non

- ☐ ☐ certifie que les informations ci-dessus sont exactes et que le candidat est membre en règle ;
☐ ☐ confirme que notre province soutient l'intention de ce juge d'accéder au niveau Brevet ;
☐ ☐ s'engage à soutenir financièrement ce candidat pour répondre aux exigences du programme.*

** L'engagement financier du OSP peut inclure les frais de déplacement pour assister aux compétitions et examens requis. Les montants finaux doivent être discutés entre les parties.*

Signature du représentant OSP

Date

Date limite de candidature – 15 juin 2026

Veillez envoyer le formulaire de candidature complété par courriel à Jenny Trew au bureau de GymCan wag@gymcan.org
et à Brady Spencer, responsable BCEWG, à brady.l.spencer@gmail.com

Formulaire d'inscription à l'examen d'entrée Candidat Brevet/Excellerate

EXIGENCES POUR S'INSCRIRE À L'EXAMEN D'ENTRÉE

- a) Doit être en voie de compléter avec succès et de satisfaire à toutes les exigences de l'Année d'Acquisition Candidat Brevet/Excellerate au plus tard le 31 mai 2026 (sauf s'il s'agit d'un Brevet étranger).

EXIGENCES POUR ÊTRE ACCEPTÉ DANS L'ANNÉE D'ÉVALUATION

- a) Doit s'inscrire à l'examen d'entrée Candidat Brevet et payer les frais d'inscription de 50 \$ pour l'examen au plus tard le 1er mai 2027.
- b) Doit avoir complété avec succès et satisfait à toutes les exigences de l'Année d'Acquisition Candidat Brevet/Excellerate (sauf s'il s'agit d'un Brevet étranger).
- c) Doit réussir l'examen d'entrée Candidat Brevet (examen théorique et pratique à livre fermé). Le seuil de réussite est de 85 %, avec la théorie comptant pour 30 % et la pratique pour 70 %, et aucun composant (Note pour la théorie, total Note D, et total Note E) ne doit être inférieur à 75 %.
- d) Tout candidat qui ne peut pas participer à l'examen d'entrée en raison d'une maladie ou de circonstances imprévues doit en informer le président du groupe de travail par écrit avant le début de l'examen.
- e) Un candidat qui ne peut pas participer au processus d'examen d'entrée en raison d'une maladie ou de circonstances imprévues sera autorisé à passer l'examen d'entrée à une date déterminée d'un commun accord entre les deux parties. L'examen d'entrée doit être complété dans un délai raisonnable suivant la date initiale, afin que les résultats puissent être communiqués à tous les candidats.
- f) Le BCEWG soumettra les résultats au JDWG et à la Directrice du programme féminin pour la décision finale d'acceptation dans l'Année d'Évaluation. Les résultats finaux seront communiqués aux candidats une fois ratifiés. Les candidats retenus seront invités à s'inscrire à l'Année d'Évaluation

Nom :	Cheminement : ☐ Candidat Brevet ☐ Excellerate ☐ Brevet étranger
Province:	Juge en chef PT :

En signant ce formulaire, je, _____ (candidat), m'inscris à l'examen d'entrée pour l'Année d'Évaluation et exprime mon intention de participer à l'année d'évaluation du programme Candidat Brevet.

Signature du candidat

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (Juge en chef PT ou son représentant si le candidat est le Juge en chef PT), certifie que les informations ci-dessus sont exactes, que le candidat est membre en règle et confirme que notre province s'engage à soutenir ce candidat pour répondre aux exigences du programme Candidat Brevet/Excellerate et soutient son intention d'accéder au niveau Brevet.

Juge en chef PT

Date

Date limite d'inscription – 1er mai 2027

Veuillez envoyer le formulaire de candidature complété par courriel à Jenny Trew au bureau de GymCan wag@gymcan.org et à Brady Spencer, responsable BCEWG, à brady.l.spencer@gmail.com
Les frais d'inscription de 50 \$ doivent être payés à Gymnastique Canada.

Rapport – Année d'Acquisition Candidat Brevet

Nom :	
Province:	Juge en chef PT :
Toutes les exigences suivantes sont requises : (veuillez cocher pour indiquer l'accomplissement)	
	Avoir complété une année réussie en 2026-27 (avoir satisfait à toutes les exigences de juge national niveau 10-1)
	Avoir participé à 3 webinaires pour les candidats Brevet
	Avoir jugé un minimum de 20 routines FIG (peut être sur vidéo ou sur un panel) avec un mentor (juge Brevet canadien)
L'une des deux options suivantes doit être complétée :	
Option 1	
	Avoir complété un minimum de 10 heures en gymnase avec des athlètes travaillant selon le code de points FIG, sans obligation d'être avec un mentor
Option 2 - Avoir complété au moins 2 parmi :	
	Avoir participé à 3 webinaires supplémentaires pour les Candidats Brevet
	Avoir effectué du jugement en observation lors d'au moins 2 sessions à Élite Canada ou aux Championnats canadiens
	Avoir jugé tous les exemples du CT disponibles sur STS (WCH, JR, JC) à tous les agrès.
	Avoir observé l'entraînement HP/FIG à EC ou CC (doit être la durée complète observée par les juges Brevet)
	Avoir complété une évaluation HP/FIG (5 routines par agrès) avec un juge Brevet

En signant ce formulaire, je, _____ (Candidat Brevet), confirme avoir complété toutes les exigences listées ci-dessus.

Signature du Candidat Brevet

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (Juge en chef PT ou son représentant si le candidat est le Juge en chef PT), certifie que les informations ci-dessus sont exactes.

Juge en chef PT

Date

Date limite pour remettre le rapport – 31 mai 2027

Veuillez envoyer le formulaire de rapport complété par courriel à Jenny Trew au bureau de GymCan wag@gymcan.org et à Brady Spencer, responsable BCEWG, à brady.l.spencer@gmail.com

Rapport – Candidat Excellerate

Nom :	
Province:	Juge en chef PT :
Toutes les exigences suivantes sont requises : (veuillez cocher pour indiquer l'accomplissement)	
☐	Avoir participé à 3 webinaires pour les candidats Brevet
☐	Avoir jugé un minimum de 20 routines FIG (peut être sur vidéo ou sur un panel) avec un mentor (juge Brevet canadien)
L'une des deux options suivantes doit être complétée :	
Option 1	
☐	Avoir complété un minimum de 10 heures en gymnase avec des athlètes travaillant selon le code de points FIG, sans obligation d'être avec un mentor
Option 2 - Avoir complété au moins 2 parmi :	
☐	Avoir participé à 3 webinaires supplémentaires pour les Candidats Brevet
☐	Avoir effectué du jugement en observation lors d'au moins 2 sessions à Élite Canada ou aux Championnats canadiens
☐	Avoir jugé tous les exemples du CT disponibles sur STS (WCH, JR, JC) à tous les agrès.
☐	Avoir observé l'entraînement HP/FIG à EC ou CC (doit être la durée complète observée par les juges Brevet)
☐	Avoir complété une évaluation HP/FIG (5 routines par agrès) avec un juge Brevet

En signant ce formulaire, je, _____ (Candidat Excellerate), confirme avoir complété toutes les exigences listées ci-dessus.

Signature du Candidat Excellerate

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (Juge en chef PT ou son représentant si le candidat est le Juge en chef PT), certifie que les informations ci-dessus sont exactes.

Juge en chef PT

Date

Date limite pour remettre le rapport – 31 mai 2027

Veuillez envoyer le formulaire de rapport complété par courriel à Jenny Trew au bureau de GymCan wag@gymcan.org et à Brady Spencer, responsable BCEWG, à brady.l.spencer@gmail.com

Formulaire d'inscription à l'Année d'Évaluation Candidat Brevet

ADMISSIBILITÉ – EXIGENCES POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE POUR L'ANNÉE D'ÉVALUATION

- a) Doit avoir complété avec succès toutes les exigences Candidat Brevet/Excellerate de l'Année d'Acquisition (sauf s'il s'agit d'un Brevet étranger).
- b) Doit avoir réussi l'examen d'entrée pour l'Année d'Évaluation et avoir été invité par le JDWG à s'inscrire à l'Année d'Évaluation

DÉBUT DU PROCESSUS – ANNÉE D'ÉVALUATION

- a) Tous les juges admissibles doivent s'inscrire à l'Année d'Évaluation avant le 15 septembre 2027. L'inscription doit inclure le soutien de son OSP et du Juge en chef provincial (ou son représentant si le candidat est lui-même juge en chef PT).
- b) Doit payer les frais d'inscription de 150,00 \$ à Gymnastique Canada.
- c) L'inscription à l'Année d'Évaluation exige que le candidat indique sa compréhension et sa volonté de s'engager au niveau requis pour un juge Brevet, tel que décrit dans le Guide des juges Brevet (actuellement en révision), s'il satisfait aux exigences d'admission au système canadien des juges Brevet. Le candidat doit indiquer ses objectifs personnels dans la demande. Un plan d'amélioration peut être exigé lors de l'inscription si cela a été demandé par le JDWG et le BCEWG à la suite de l'examen d'entrée.
- d) Le Groupe de travail Candidat Brevet/ Excellerate (BCEWG) recevra toutes les inscriptions pour l'Année d'Évaluation, confirmera que toutes les exigences ont été remplies et confirmera les candidats potentiels pour l'acceptation dans l'Année d'Évaluation. Le JDWG ratifiera la liste finale des candidats acceptés à l'Année d'Évaluation.
- e) Le BCEWG administrera le processus de l'Année d'Évaluation et supervisera la réalisation de toutes les exigences à remplir par les candidats.
- f) Les questions concernant les exigences ou le processus doivent être adressées au responsable du Groupe de travail Candidat Brevet Excellerate.

Nom :	Cheminement : ☐ Brevet Candidate ☐ Excellerate ☐ Brevet étranger
Province:	Juge en chef PT :
<u>Pièce jointe :</u> ☐ Déclaration personnelle (à compléter par le candidat) : <i>Doit indiquer la compréhension et la volonté d'assumer le niveau d'engagement requis pour les juges Brevet, tel que décrit dans le Guide des juges Brevet, si vous complétez avec succès les exigences d'admission au système des juges Brevet. Doit indiquer les objectifs individuels</i> ☐ Plan d'amélioration : <i>À compléter si cela a été exigé par le JDWG comme condition de votre acceptation à l'Année d'Évaluation.</i>	

En signant ce formulaire, je, _____ (candidat), certifie que je comprends et accepte les exigences et le processus de l'Année d'Évaluation du programme Candidat Brevet/Excellerate. Je comprends l'engagement et les attentes des juges Brevet, tels que décrits dans le Guide des juges Brevet.

Signature du candidat

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (Juge en chef PT ou son représentant si le candidat est le Juge en chef PT), certifie que les informations ci-dessus sont exactes, que le candidat est membre

en règle et confirme que notre province s'engage à soutenir ce candidat pour répondre aux exigences du programme Candidat Brevet/Excellerate et soutient son intention d'accéder au niveau Brevet.

Juge en chef PT

Date

En signant ce formulaire, je, _____ (représentant OSP),

Oui Non

- ☐ ☐ certifie que les informations ci-dessus sont exactes et que le candidat est membre en règle ;
☐ ☐ confirme que notre province soutient l'intention de ce juge d'accéder au niveau Brevet ;
☐ ☐ s'engage à soutenir financièrement ce candidat pour répondre aux exigences du programme.*

** L'engagement financier du OSP peut inclure les frais de déplacement pour assister aux compétitions et examens requis. Les montants finaux doivent être discutés entre les parties.*

Signature du représentant OSP

Date

Date limite – 15 septembre 2027

Veuillez envoyer le formulaire de candidature complété par courriel à Jenny Trew au bureau de GymCan wag@gymcan.org et à Brady Spencer, responsable BCEWG, à brady.l.spencer@gmail.com

Les frais d'inscription de 150 \$ doivent être payés à Gymnastics Canada.

Demande de jugement en observation en compétition internationale

Candidat Brevet/Excellerate

Doit effectuer du jugement en observation lors de trois compétitions, minimum trois sessions à chaque compétition sous les règles FIG, comme suit :

Une compétition internationale (Gymnix 2027 ou 2028)

- Les juges soumettent une demande (formulaire) au JDWG au moins quatre semaines avant la compétition et reçoivent l'approbation du JDWG pour y assister. Les candidats fourniront leur disponibilité à la compétition de la même manière et selon les mêmes délais que les juges Brevet canadiens.
- Les candidats Brevet sont fortement encouragés à assister à l'entraînement sur podium.
- Les candidats Brevet doivent assister à toutes les réunions de juges en tant qu'observateurs silencieux.
- Les directives sur le placement des juges et l'uniforme seront communiquées avant l'événement, conformément aux règles FIG. Un tirage au sort sera effectué pour l'assignation des candidats Brevet. Les candidats Brevet doivent compléter leur rapport et le soumettre au responsable du BCEWG dans les 5 jours ouvrables suivant la fin de la compétition.

Nom :	Cheminement ☐ Candidat Brevet ☐ Excellerate ☐ Brevet étranger
Province:	Juge en chef PT :
Compétition internationale demandée :	
Date de la compétition demandée :	
<u>À usage interne uniquement</u>	
Date de réception _____ Résultat : ☐ Demande acceptée (date communiquée au candidat : _____) ☐ Demande refusée (motif : _____)	

Rapport de compétition internationale – Candidat Brevet/Excellerate

Candidate: _____ Mentor: _____

Compétition: _____ Date: _____

Afin de maximiser l'opportunité d'apprentissage du jugement en observation lors d'une compétition internationale dans le cadre de votre candidature Brevet, veuillez compléter ce rapport. Remplissez ce formulaire pendant votre session de juge observateur (imprimez autant de copies que nécessaire pour inclure toutes les athlètes jugées).

Vous devez rencontrer votre mentor ou un juge Brevet canadien sur le panel à l'appareil que vous avez observé et compléter la Partie B de ce document. Cela doit être fait sur place. Les candidats peuvent être invités à participer à une séance de débriefing de leur expérience de jugement avec tous les candidats présents.

Ce rapport doit être soumis au responsable du Groupe de travail Candidat Brevet Excellerate dans les 5 jours ouvrables suivant la fin de la compétition. Veuillez noter qu'il s'agit d'un outil non évaluatif pour vous et votre mentor afin de guider votre préparation et votre progression vers l'évaluation finale de Candidat Brevet.

PARTIE A

Session: _____

Appareil: BA / PO / SOL

Juges Brevet canadiens sur le panel: _____

Athlète	CB Note D	Note D finale	CB Déductions E	Moyenne finale Déductions E

PARTIE B

Participez à un débriefing avec votre mentor ou un autre juge Brevet canadien du panel si votre mentor n'était pas sur le panel. Passez en revue votre expérience de juge observateur (note D, note E, reconnaissance des éléments, application des principes et déductions FIG, rapidité, précision, etc.). Identifiez vos points forts et vos axes d'amélioration afin de préparer un plan d'amélioration. Votre plan d'amélioration doit inclure des objectifs et des stratégies pour les atteindre.

Points forts identifiés :
Axes d'amélioration identifiés :
Plan d'amélioration (objectifs et stratégies d'amélioration) :

Signature du mentor Brevet

Date

Rapport de mentorat – Candidat Brevet Cycle d'évaluation 2025-2028

Le Groupe de travail Candidat Brevet Excellerate tient à exprimer sa gratitude envers les juges Brevet qui ont assumé le rôle de mentor officiel auprès des candidats Brevet durant ce cycle.

Les candidats Brevet doivent compléter leur partie du formulaire et le soumettre à leur juge mentor. Ensuite, le juge mentor pourra compléter sa partie du formulaire. Alternativement, deux versions de ce formulaire peuvent être complétées, une par le candidat Brevet et une par le mentor Brevet. Cependant, le mentor Brevet doit prendre connaissance de la réflexion du candidat Brevet avant de compléter sa partie du rapport.

Les formulaires complétés doivent être envoyés à Brady Spencer, responsable du Groupe de travail Candidat Brevet Excellerate, par courriel à brady.l.spencer@gmail.com au plus tard le 31 mai 2028.

[illegible]

Réflexion du Candidat Brevet

Veillez réfléchir à votre apprentissage au cours de la dernière année et à votre expérience de mentorat.

Signature Candidat Brevet

Date

À compléter par le Mentor Brevet

Les activités de mentorat que nous avons réalisées incluent :

- Visite de club
- Étude vidéo
- Jugement ensemble sur un panel
- Jugement en observation du Candidat Brevet sur mon panel
- Soutien et conseils sur le processus Candidat Brevet
- Préparation à l'entrevue
- Participation à des webinaires (PAGU, Groupe de travail NHP, autres). Veuillez lister ci-dessous.
- Autre (veuillez expliquer) :

- _____

Points forts du Candidat Brevet :

Axes d'amélioration du Candidat Brevet :

Ma signature ci-dessous confirme que le Candidat Brevet mentionné ci-dessus a complété 20 heures de mentorat avec moi de l'affectation au 31 mai 2028 et que le suivi de nos activités est exact.

Signature Mentor Brevet

Date